

BILAN DE COMPÉTENCES

Le bilan de compétences permet d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations en vue d'un projet d'évolution professionnelle et, le cas échéant, de formation.

Le bilan de compétences est régi par les articles R 6313-4 à R 6313-8 du code du travail.

Lien : <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000038014105/>

A QUI S'ADRESSE LE BILAN DE COMPÉTENCES ?

Toutes les personnes actives, les salariés, les demandeurs d'emploi, ou en recherche d'un complément d'activité peuvent effectuer un bilan de compétences.

LES POINTS FORTS DU BILAN

Un accompagnement de qualité, avec un/e consultant/e d'expérience confirmée, qui se déroule dans la confidentialité. Une méthodologie rigoureuse qui se découpe en étapes progressives.

OBJECTIFS

Le bilan de compétences permet au bénéficiaire de :

- Faire le point sur sa situation professionnelle en vue d'une éventuelle réorientation, d'une évolution au sein de son entreprise ou la validation d'un projet professionnel.
- explorer de nouvelles pistes professionnelles
- Identifier les aptitudes personnelles, les intérêts professionnels, les motivations personnelles et professionnelles
- identifier les compétences professionnelles actuelles et les domaines d'amélioration potentiels.
- Développer une vision claire des objectifs professionnels à court et à long terme.
- Élaborer un plan d'action réaliste pour atteindre les objectifs de carrière.
- Renforcer la motivation dans le parcours professionnel.
- Faciliter la transition professionnelle ou la réorientation de carrière

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Le bilan de compétences s'effectue en combinant des temps d'entretiens individuels et des temps de travail personnel réalisés par le bénéficiaire. Le bénéficiaire est amené à réaliser des tests, à s'appuyer sur des outils pratiques pour mener ses recherches et le guider dans ses réflexions et démarches. Il est accompagné pour découvrir les ressources qui vont lui permettre d'accéder aux informations dont il a besoin et qui vont lui permettre de clarifier son projet.

Un livret pédagogique l'accompagne durant toute la période de son bilan de compétences. Le consultant suit le bon déroulement du processus et le suit dans toutes ses démarches.

DURÉE

24 heures maximum réparties sur une durée maximale de 3 mois.

MODALITÉS PRATIQUES

Le bilan de compétences peut s'effectuer en présentiel, en distanciel ou en formule hybride.

En distanciel, les outils de communication utilisés sont Teams, Zoom ou Google Meet. Ils sont définis d'un commun accord avec le consultant au début du bilan.

DÉROULEMENT

Avant de débiter le bilan de compétences, le bénéficiaire s'entretiendra avec le/la consultant/e qui lui communiquera des informations générales sur le déroulement du bilan et sur les différentes possibilités de financement.

Ce premier entretien est sans engagement et gratuit.

Le bilan de compétences comprend trois phases distinctes :

1. La phase préliminaire qui sert à :

Confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche

Retracer le parcours professionnel

Recenser les motivations et définir l'objectif du bilan

Informé des conditions générales du déroulement du bilan et définir conjointement les besoins

2. La phase d'investigations qui sert à :

Identifier les préférences, les compétences et aptitudes professionnelles et personnelles du bénéficiaire

Analyser ses motivations, ses intérêts professionnels et personnels

Analyser ses objectifs et la nature de ses besoins pour les atteindre

Construire le projet professionnel et en vérifier sa pertinence

LinKom Consultants

Siret : 488 303 330 00077

NDA : 93060913606

Élaborer, le cas échéant, une ou des pistes alternatives
Déterminer les possibilités de progrès et/ou d'évolution professionnelle

3. Phase de conclusion qui sert à :

S'approprier et analyser les résultats détaillés de la phase d'investigation
Recenser les conditions et les moyens nécessaires à mettre en œuvre pour la réalisation du ou des projets professionnels
Construire le plan d'actions
Remettre au bénéficiaire le document de synthèse* qui aura, préalablement, fait l'objet d'une discussion entre le bénéficiaire et le/la consultant/e.
Assurer un entretien de suivi à 3-6 mois avec le prestataire du bilan (par mail ou par téléphone).

*Les résultats du bilan sont la seule propriété du bénéficiaire. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec l'accord préalable du bénéficiaire. Le/la consultant/e s'engage à détruire tous les documents utilisés en cours de bilan dès la remise du document synthèse.

LES RÉSULTATS ATTENDUS

À l'issue du bilan de compétences le bénéficiaire doit être en mesure soit :

D'opérer une reconversion professionnelle
De développer de nouvelles compétences par le biais de formations
D'entreprendre une démarche de reconnaissance des acquis et de son expérience (type VAE)
D'évoluer dans son emploi actuel ou dans son entreprise
De vérifier la faisabilité d'un projet de création d'activité
Etc.
Ces résultats sont évalués notamment lors de l'entretien de suivi à 3-6 mois.

DÉLAIS D'ACCÈS

Il faut compter un délai de 15 jours environ entre le moment où vous vous inscrivez et la date de démarrage de la formation. Le délai est identique en cas de convention tripartite (financement employeur), de financement OPCO ou de contrat individuel (financement personnel). Dans ces deux cas, le délai court à partir de la date de signature.

Ces 15 jours se décomposent de la manière suivante :

- 10 jours incompressibles qui correspondent au cadre légal imposé, période durant laquelle vous pouvez vous rétracter.
- Environ 5 jours pour la validation administrative de votre dossier.

LinKom Consultants

Siret : 488 303 330 00077

NDA : 93060913606

COÛT ET FINANCEMENT

2 000 € pour un bilan de compétences portant sur 24 heures conduit par un consultant professionnel dédié (*exonérée de TVA – Art. 261.4.4 a du CGI*).

Selon votre statut, salarié ou autre, votre bilan de compétences peut être pris en charge, en tout ou en partie, par un organisme financeur. Vous pouvez également financer vous-même votre bilan.

Des informations complémentaires vous seront communiquées lors du premier entretien téléphonique.

INFORMATIONS, RENSEIGNEMENTS

Responsable bilan de compétences :

Clara 06 77 39 95 72

clara@linkomconsultants. fr

Accessibilité handicap :

Vous êtes en situation de handicap ?

Avez-vous besoin d'une prise en charge particulière adaptée à votre situation ?

Contactez notre référente Handicap :

Clara 06 77 39 95 72

clara@linkomconsultants. fr

Avec ou sans RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé), nous vous accompagnons dans le cadre de la loi pour l'égalité des chances, et porte une très grande attention aux situations spécifiques.

Pour prendre rdv : <https://calendly.com/clara-antok/30min>

